



**Château de CHAVANIAC-LAFAYETTE**  
**FÊTE DES PLANTES - 6 & 7 juin 2020**

**Organisateur : JARDINS FRUITÉS**

**En Partenariat avec : Conseil Départemental de la Haute-Loire**

***APPEL À PROJETS 2020***

**VÉGÉTAL**

**Création d'œuvres éphémères dans le parc du  
Château de Chavaniac Lafayette en Haute Loire  
*06 JUIN - 20 septembre 2020***

## **1 - Préambule :**

### ***Chavaniac Lafayette***

Chavaniac Lafayette est un village du département de la Haute-Loire, en Auvergne-Rhône-Alpes. La commune est située dans le Parc naturel régional Livradois-Forez.

### ***Le manoir de Chavaniac***

Ancienne propriété de bourgeois locaux, les Suât de Langeac, le manoir entre dans la famille des Lafayette au début du XVIIIe. C'est cette ancienne bâtisse qui verra naître en 1757, Gilbert du Mottier, Marquis de Lafayette, le futur « héros des deux mondes ». Personnalité hors du commun, il partira à 20 ans aider les « insurgés » américains à se défendre des Anglais, contre l'avis du Roi et sur sa fortune personnelle ! Le « château » fut remanié profondément par une famille américaine, les Moffat au début du XXe. C'est à cette époque que nous devons l'aspect paysager actuel du parc. Depuis 2009, l'ensemble du domaine est propriété du Conseil Départemental de la Haute-Loire (18000 visiteurs/an).

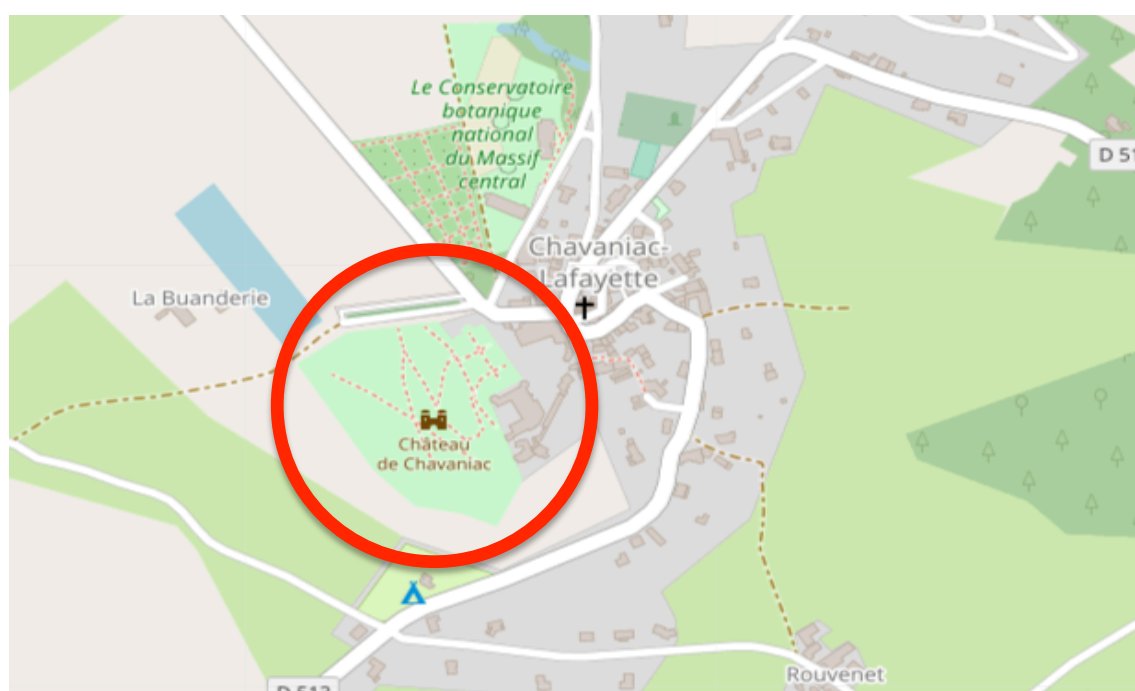
### ***Le parc du château*** (lieu d'exposition du projet VEGETAL)

Fort de ses 3 ha, le parc du Château de Chavaniac Lafayette offre un espace très prisé des visiteurs. Parties arborées, prairie dégagée, zones humides créent une ambiance propice à la flânerie. Classé au titre des monuments historiques, le Parc a obtenu le label « Jardin Remarquable » en 2011. Outre la diversité géographique des espèces plantées (Asie, Europe, Amérique du Nord) et le site du Château de Lafayette, c'est surtout l'aménagement du parc par le nouveau propriétaire John Moffat dans les années 1920 à 1925 qui a justifié cette distinction. L'équipement hydraulique s'avérait novateur pour l'époque : réserve d'eau en hauteur pour alimenter cascade, système d'arrosage automatique, piscine et étang. Le parc abrite également un vieux chêne planté par le grand-père de Lafayette.

C'est sur ce territoire très peu marqué par l'artificialisation, et dans ce village historique de Chavaniac-Lafayette que le Conservatoire Botanique National du Massif central s'est installé. À proximité immédiate du lieu d'exposition, leurs jardins hébergent plus de 400 plantes rares, menacées ou emblématiques du Massif central. Le Conservatoire détient une précieuse connaissance du patrimoine végétal de la région qu'il partage à travers sites internet et nombreuses publications.

## 2 - L'Évènement :

Pour la 25<sup>e</sup> édition de sa Fête des Plantes qui se déroulera les 6 et 7 juin prochains au Château de Chavaniac-Lafayette, l'association JARDINS FRUITÉS en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Loire lance un appel à projets pour la réalisation d'œuvres plastiques éphémères. Les œuvres marqueront le début de la manifestation et leur exposition sera maintenue jusqu'au 20 septembre 2020 à l'issue des journées du Patrimoine. L'appel à projets porte sur la création de 3 œuvres qui seront installées dans le parc du château. Les œuvres auront pour thème le végétal. Les œuvres seront visibles en journée aux heures d'ouverture du site.



### *Les objectifs*

LA FÊTE DES PLANTES, organisée par JARDINS FRUITÉS en partenariat avec le Conservatoire Botanique national du Massif central donne chaque année rendez-vous aux amateurs de jardins et de plantes. Elle est non seulement une rencontre très prisée par le public, les pépiniéristes, les collectionneurs ainsi que par des artisans et des associations sélectionnés, mais également un lieu d'information et de vulgarisation sur le monde végétal.

Conférences, ateliers, visites des jardins, forum, expositions emmènent le visiteur dans un univers totalement « végétal », incluant une approche culturelle qui se développe chaque année.

En 2020, cette exposition d'œuvres artistiques dans le parc du château qui se prolongera tout au long de l'été viendra compléter la démarche initiale. Grâce à cette approche plurielle du monde des plantes et des jardins, et fort de la réussite des éditions précédentes (3800 visiteurs), cette manifestation ambitionne de devenir « L'évènement jardin » de la région.

JARDINS FRUITÉS a pour vocation de :

- Conserver, promouvoir et sauvegarder le patrimoine végétal
- Diffuser et transmettre des techniques de culture les plus respectueuses de l'environnement
- Proposer des animations en lien direct avec le jardin

L'exposition artistique a pour mission de donner à voir le ressenti d'artistes sur le monde végétal. A cet égard, l'association entend s'inscrire pleinement comme acteur local de la culture et du tourisme. La Fête des Plantes s'adresse à tous les publics.

### 3 - Le projet :

**VÉGÉTAL** est ouvert à tout artiste répondant aux critères et objectifs de l'évènement. Chaque artiste présente un projet qui peut contenir plusieurs œuvres.

#### *Les artistes*

Ils seront sélectionnés sur dossier par un comité composé de membres du Conseil Départemental, des Jardins Fruités, de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la communauté de communes du Haut-Allier, et d'artistes. Les décisions du comité sont sans appel et seront communiquées individuellement à chaque candidat sans justifications.

Une rémunération artistique de **6000 euros** sera mise à disposition de chaque artiste sélectionné. Elle se compose sous la forme suivante : **4500 euros** de frais artistiques et **1500 euros** au titre de droits d'auteur.

- L'artiste s'engage à assurer la maintenance de l'œuvre pendant la durée de l'évènement, quelle qu'en soit la cause de la dégradation.
- L'artiste s'engage à démonter et enlever son travail aux dates définies par l'organisateur.
- L'artiste s'engage à être présent sur les lieux les deux journées de la FÊTE DES PLANTES. Suivant sa disponibilité, sa présence pourra être sollicitée pour les journées du Patrimoine.

L'organisateur et le Conseil Départemental se réservent le droit d'utiliser des photographies dans le respect du droit moral des œuvres et des artistes à des fins de promotion, communication et publication. **LES ŒUVRES DEMEURENT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'ARTISTE.**

## ***Le budget***

Ferme et définitif, il est géré par l'artiste sous couvert de validation par l'organisateur et couvrira l'intégralité des dépenses liées à la réalisation et l'installation de l'œuvre exposée. Il comprend :

- La réalisation de l'œuvre, création, achat matériel, transport de l'œuvre jusqu'au lieu d'installation, la mise en place ainsi que tout le matériel nécessaire.
- Tous les frais de restauration, d'hébergement, de déplacements liés à l'installation, l'inauguration, à la maintenance et la réparation si nécessaire de l'œuvre durant le temps d'exposition ainsi que les frais de démontage.

Le budget sera versé comme suit :

- Un versement de **3000 euros** après réception du contrat signé.
- Un versement de **1500 euros** après réception et installation de l'œuvre conforme au projet.
- Un versement de **1500 euros** après démontage et évacuation de l'œuvre.

**TOUT DÉSISTEMENT DE L'ARTISTE ENTRAINERA LE REMBOURSEMENT DES SOMMES VERSÉES.**

## ***Les œuvres***

Installées in situ, elles sont la vision que porte l'artiste sur le végétal. À cet égard, le Conservatoire Botanique met à disposition des artistes ses jardins et son centre de ressources documentaires.

- *Les œuvres sont créées pour la manifestation*
- Les œuvres sont éphémères, mais doivent être pérennes pendant toute l'exposition.
- Étant donné la surface du parc, l'aspect monumental sera privilégié.
- Les matériaux utilisés seront tous issus du monde végétal. Exception faite pour les ancrages et fixations, ainsi que tout dispositif de sécurité.
- Les œuvres exposées ne devront pas faire appel à l'énergie électrique ou fossile.
- Elles seront respectueuses de l'environnement, dans leur conception, montage, et démontage.
- Elles ne présenteront aucun danger pour les visiteurs. Une commission technique validera l'installation.

Le parc étant classé, les lieux d'installation feront l'objet d'un accord Artiste-Organisateur-Propriétaire (préciser toutes demandes particulières dans le projet). Des photos pourront être consultées sur le site internet de l'événement.

- À la demande des artistes sélectionnés, une visite du parc peut être organisée.
- Les œuvres seront installées du 01 au 05 juin 2020.
- Les organisateurs et le Conseil Départemental se réservent le droit d'organiser des manifestations (concerts, conférences) à proximité des œuvres dans le respect de celles-ci.

## ***La candidature***

Elle s'effectue uniquement sur dossier. L'appel à candidater est à consulter et télécharger sur le site : [vegetal-expo.com](http://vegetal-expo.com)

Le dossier numérique PDF rédigé en français est à renvoyer par « WeTransfer » à :

[expovegetal@gmail.com](mailto:expovegetal@gmail.com) avant le 03 février 2020

Aucune autre forme d'envoi ne sera validée.

Le dossier uniquement en PDF comprendra les informations suivantes.

### **Une fiche avec :**

- Nom et prénom de l'artiste
- Date et lieu de naissance
- Adresse postale
- N° de téléphone [portable recommandé]
- Adresse mail
- Site Web ou Blog [si existant]
- N° de Siret, Maison des artistes, Agessa
- Une photocopie d'assurance responsabilité civile

### **Une fiche avec :**

- Présentation et démarche générale de l'artiste + photographies d'œuvres représentatives [5 maximum]
- Un CV

### **Une fiche avec :**

- Présentation et démarche du projet VÉGÉTAL
- Dessins, esquisses, photographies
- Détails techniques, matériaux, sécurité
- Demandes particulières concernant le projet
- Un budget des différentes affectations et devis en grandes lignes.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME NE SERA PAS VALIDÉ**

## ***Planning :***

- **03 février 2020 : Fin de dépôt des candidatures.**
- **Février 2020 : Sélection des projets et communication aux artistes**
- **01 au 05 juin 2020 : Installation des œuvres**
- **06 juin 2020 : Vernissage de l'exposition VÉGÉTAL**
- **21 au 25 septembre 2020 : Démontage des œuvres**

## ***Liens :***

- Site du projet/expo : [vegetal-expo.com](http://vegetal-expo.com)
- Renseignements complémentaires : [expovegetal@gmail.com](mailto:expovegetal@gmail.com)
- Jardins Fruités : [info@jardinsfruités.fr](mailto:info@jardinsfruités.fr)
- Conservatoire Botanique National du Massif central : <https://www.cbnmc.fr/>
- Château de Chavaniac-Lafayette : [www.château-lafayette.com](http://www.château-lafayette.com)
- Mairie de Chavaniac-Lafayette :  
Place Georges Washington  
43230 Chavaniac-Lafayette  
Tél. 04 71 77 51 50  
Fax. 04 71 77 59 46  
Email. [commune-chavaniac-lafayette2@wanadoo.fr](mailto:commune-chavaniac-lafayette2@wanadoo.fr)  
Ouvertures :  
Mardi-jeudi-vendredi : 9h00-12h00  
mercredi : 14h00-17h00